

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIL 2016

Absents : Mrs Jean-Claude Ligier (excusé), Christophe Dassaud (excusé), Andrianjaka Ranaïvomanana (excusé) et Fabien Héraud.

Procuration de M. Jean-Claude Ligier à M. Jean-Claude Morin.

1- SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : périmètre du nouvel établissement public communal issu de la fusion des communautés de communes « Nord Limagne », « des Coteaux de Randan » et « Limagne Bords d'Allier » :

le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, contre le projet et maintient sa position prise en réunion du Conseil municipal du 16 novembre 2015, à savoir, la nécessité de réfléchir à un regroupement plus large du projet Limagne par l'intégration des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Entre Dore et Allier et Entre Allier et Bois Noirs pour des raisons géographiques, économiques et financières et, de surcroît, l'échelle élargie de cet EPCI correspond aux 3 nouveaux cantons : canton d'Aigueperse (Nord Limagne et Limagne d'Ennezat), de Lezoux (Entre Dore et Allier) et de Maringues (Coteaux de Randan, Entre Allier et Bois Noirs et Limagne Bords d'Allier).

2- CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) :

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous contrats CUI-CAE dans les différents services pour la durée du mandat restant à courir.

Les conditions du contrat sont les suivantes :

Durée du contrat minimum 6 mois, maximum 24 mois.

Durée hebdomadaire de 20h à 26h avec prise en charge de l'état à hauteur de 70 % du SMIC ; au-delà, jusqu'à 35 h prise en charge totale de la commune.

3-RESTITUTION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LIMAGNE BORD D'ALLIER DE LA COMPETENCE OPTIONNELLE « GARDERIE » : tarif

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Limagne Bords d'Allier, dans sa séance du 25 mai 2016, a décidé de restituer aux communes la compétence « Organisation et gestion des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires » : lundi, mardi, jeudi et vendredi avant et après la classe et le mercredi matin avant la classe et, par conséquent, de modifier la rédaction des statuts pour prendre en compte ce changement.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision et décide la mise en place d'une garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2016. Il adopte le règlement intérieur et fixe les tarifs en fonction du quotient familial :

Quotient familial	Tarif
- 500	1.65 €
+ 501 à 900	1.75 €
+ 901 à 1 200	2.00 €
+ 1 201	2.20 €

Une régie de recettes pour percevoir les droits d'entrée émis Sous forme de tickets sera créée.

### RAPPORTS DES COMMISSIONS

Travaux :

Les 4 logements d'Auvergne Habitat sont attribués. La remise des clés aura lieu début juillet.

Les lots restant sont bornés ; se renseigner auprès de l'EPF Smaf Auvergne pour savoir combien ils restent à régler pour que ces terrains deviennent propriétés de la commune.

Stade : Eiffage commencera les travaux électriques début juillet.

Communication : l'écho limonois va être distribué début juillet.

Fête patronale du 4 septembre : il faut des personnes pour l'organisation.

### Questions diverses

Jean-François Barraud informe que le SIAD recrute un(e) aide à domicile pendant l'été.

Il informe qu'il a reçu un appel téléphonique d'une habitante qui déplore que les haies soient broyées au moment de la nidification. Le retard est dû à une panne du broyeur ; le temps qu'il soit réparé.

Pont de Limons - des personnes se Baignent dans l'Allier : pose d'un panneau « baignade interdite ».

Cimetière : il est signalé des déchets (carton de pizza, bouteilles de bière) laissés à proximité de la petite porte.

Habitat adapté des gens du voyage : Jean-François Barraud propose une réunion avec deux intervenants de l'AGSGV (Association de Gestion du Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage).